

Nom et Prénom.....

HMO NP – PROMOTION 2021/2022
HABILITATION À LA MAÎTRISE D'ŒUVRE EN SON NOM PROPRE
DOSSIER DE CANDIDATURE

Ouverture des candidatures : à partir du 15 juin 2021 (*inutile d'envoyer le dossier avant cette date*)Clôture : **15 septembre 2021** (*date de fin d'envoi des dossiers, le cachet de la poste faisant foi.*)

[+ formulaire à compléter cliquer ICI](#)

CANDIDAT

NOM Prénom.....

Date et lieu de naissance Nationalité.....

Tel courriel.....

Adresse

.....

Diplôme..... Date d'obtention.....

Etablissement d'obtention du diplôme.....

ENTREPRISE DE MISE EN SITUATION PROFESSIONNELLEStructure d'accueil¹ Date de création.....
(*désignation - statut juridique*)

Adresse

Tel courriel.....

TUTEUR², Nom et Prénom..... Durée activitéType de contrat CDD CDI ou promesse d'embauche

Mise en situation professionnelle, du 1 novembre 2021 au.....Durée.....mois

DIRECTEUR D'ETUDES*(enseignant de l'ENSA Toulouse ayant signé la convention tripartite, liste sur le site, cocher la case correspondante)* Nom et Prénom..... Je ne connais pas de Directeur d'études.*Dans ce cas, la commission HMO NP vous attribuera un Directeur d'études.*

CONDITIONS DE RECEVABILITÉ DU DOSSIER DE CANDIDATURE À L'HMO NP :

Le nombre de place étant **limité** (*nombre défini en CA de juin 2021*), il sera tenu compte de l'**ordre d'arrivée du dossier complet** (*dernier délai, le 15 septembre 2021, le cachet de la poste faisant foi*) : rubriques totalement et lisiblement remplies, pièces demandées jointes, documents étrangers traduits en français.

Tout dossier incomplet ou arrivé **hors délai ne sera pas traité.**

Aucun remboursement des frais de dossier ne sera effectué.

CONDITION D'ADMISSIBILITE : tout dossier recevable, suivant les conditions ci-dessus, sera présenté à la décision de la Commission HMO NP.

Réponse par courrier électronique : **à partir du 21 octobre 2021**

Inscription si candidature retenue : dernière semaine d'octobre 2021 à l'ENSA Toulouse

PIÈCES À FOURNIR OBLIGATOIREMENT

Tout document étranger devra être traduit en français

- 1. « Dossier de Candidature » complété et signé
- 2. Trois exemplaires de la Convention tripartite complétée, paraphée et signée par votre tuteur, vous-même et votre Directeur d'Études (*téléchargeable sur le site*). *Si vous n'avez pas de directeur d'études, vous pouvez adresser votre dossier avec les trois exemplaires de la convention sans cette signature. La Commission HMONP vous attribuera un Directeur d'études.*
- 3. Deux exemplaires du Protocole de formation complété et signé par le candidat (*téléchargeable sur le site*).
- 4. Le carnet des savoirs acquis (chaque bas de page doit être paraphé : initiales) par le tuteur en entreprise (*téléchargeable sur le site*).
- 5. Parcours CV (*modèle proposé téléchargeable sur le site*). Il sera à réactualiser pour l'insérer dans votre mémoire de fin de formation.
- 6. Copie d'une pièce d'identité (carte d'identité, passeport)
- 7. Copie du diplôme (DEA) ou d'un titre français ou étranger admis en dispense ou en équivalence du diplôme d'Etat d'architecte français (*cf. article 2 de l'arrêté du 10 avril 2007*). *Le dossier peut être déposé avec l'attestation d'obtention du Diplôme d'Etat d'architecte, mais le diplôme devra être fourni dans les meilleurs délais.*
- 8. Lettre de motivation explicitant votre projet professionnel vous conduisant à entreprendre la formation à l'habilitation à la maîtrise d'œuvre.
- 9. Chèque de 37€ au titre des frais de dossier libellé à l'ordre de l'agent comptable de l'ENSA Toulouse.
- 10. Copie du contrat de travail ou de la promesse d'embauche (*cependant, l'inscription ne sera possible que sur présentation du contrat de travail.*)

Note : Le contrat de travail doit correspondre aux exigences de la mise en situation professionnelle des candidats à l'habilitation à la maîtrise d'œuvre – voir modalités dans le document : «**10-Infos_conditions_contrats_hmonp_2021-2022**», sur le site de l'ENSA Toulouse.

Vous trouverez les modèles des contrats téléchargeables sur le site de l'ENSA Toulouse :

10.1_CDD conventionné HMO NP

10.2_Avenant au CDD en cours (*si vous êtes déjà en CDD*) + copie du CDD conventionné HMO NP à partir de la fin du CDD en cours (*document 10.1*)

10.3_Avenant au CDI (*si vous êtes en CDI*)

Je soussigné(e) Date

Certifie l'exactitude des renseignements et des documents fournis dans ce dossier

Signature précédée de la mention « lu et approuvé »

¹ La structure d'accueil doit exister depuis cinq années minimum (cf. commission HMO NP du 20 mai 2008).

² Condition d'habilitation à la fonction de tuteur HMO NP : être architecte DPLG ou HMO NP, en exercice, **inscrit** au tableau de l'Ordre des Architectes et cumuler un minimum de cinq années d'expériences professionnelles.